

WEYA
Société Anonyme
au capital de 304 419,85 Euros
Siège social : 36, Avenue Pierre Brossolette
92240 MALAKOFF

511 315 046 RCS NANTERRE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2021

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes tenus de vous présenter un rapport sur le gouvernement d'entreprise, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce.

1. CONVENTIONS REGLEMENTEES ENTRE LES MANDATAIRES SOCIAUX OU ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS DE LA SOCIETE ET UNE AUTRE SOCIETE CONTROLEE PAR LA SOCIETE AU SENS DE L'ARTICLE L. 233-3 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons, conformément à l'article L. 225-37-4 alinéa 2° du Code de commerce, qu'aucune convention réglementée n'a été conclue par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société avec une autre société contrôlée par la société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

2- LISTE DES ADMINISTRATEURS – MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS D'AUTRES SOCIETES AU COURS DE L'EXERCICE 2020-2021

Vous trouverez ci-dessous la liste des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par chaque mandataire social durant l'exercice, et ce, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 alinéa 1° du Code de commerce.

Prénom, Nom des administrateurs et du directeur général et des directeurs généraux délégués, le cas échéant	Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés
Grégoire DETRAUX, administrateur et président du Conseil d'administration	- SA EO2 : Administrateur - SAS HITZA HITZ : Directeur général - SAS GREENTA : Président
Guillaume POIZAT, représentant la SA EO2 administrateur	- SA EO2 : Président Directeur Général - SAS EO2 Auvergne : Président - SAS HITZA HITZ : Président

<p>Pierre BAUX Directeur général</p>	<ul style="list-style-type: none">- SAS C3L – Chaleur de Cosne-Cours sur Loire : Président- SAS RCAC – Réseau de Chaleur d’Ardes sur Couze : Président- SARL SUNSQUARE : Gérant- SAS REVELEO : Président
--	---

3- ETAT DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE 2020-2021

N° Résolution PV AGM du 30-09-2020	Délibération	Augmentation maximum de capital	Délai de délégation au CA (soit jusqu'au)	Utilisation de la délégation
6°	Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société	2 500 000 € de montant nominal s'imputant sur un plafond global de 3 500 000 €	26 mois (30-11-2022)	Non utilisée
7°	Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce, notamment dans le cadre d'une offre au public	2 500 000 € de montant nominal s'imputant sur un plafond global de 3 500 000 €	26 mois (30-11-2022)	Non utilisée
8°	Autorisation à donner au Conseil de recourir à une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier pour mettre en œuvre la 8° résolution, conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce	20 % du capital social par an s'imputant sur le plafond de la 7e résolution de 2 500 000 € de montant nominal et le plafond global de 3 500 000 €	26 mois (30-11-2022)	Non utilisée
9°	Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes	2 500 000 € de montant nominal	18 mois (30-03-2022)	Non utilisée
10°	Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter, conformément à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, jusqu'à 15 %, le nombre de titres à émettre à l'occasion d'émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	15 % de l'émission initiale s'imputant sur le plafond individuel de l'émission initiale et sur le plafond global de	26 mois (30-11-2022)	Non utilisée

		3 500 000 €		
11 ^e	Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'émettre des instruments financiers composés de et/ou donnant droit (sur exercice de bons d'émission) à des titres de créances obligataires donnant accès au capital de la Société auxquels sont attachés des bons de souscription d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes	2 500 000 € de montant nominal	18 mois (30-03-2022)	Non utilisée
12 ^e	Limitation globale des autorisations d'émission en numéraire	3 500 000 €	26 mois (30-11-2022)	Non utilisée
13 ^e	Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique visant les titres de la Société	100 % du capital social	18 mois (30-03-2022)	Non utilisée
14 ^e	Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société conformément à l'article L. 225-138-1 du Code de commerce	200 000 €	26 mois (30-11-2022)	Non utilisée
15 ^e	Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés liées	10 % du capital social	38 mois (30-11-2023)	Non utilisée
16 ^e	Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société ou des sociétés liées	10 % du capital social	38 mois (30-11-2023)	Non utilisée
17 ^e	Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'émettre des bons de souscription d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des cadres dirigeants	5 % du capital social	18 mois (30-03-2022)	Non utilisée
18 ^e	Délégation de pouvoirs à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, primes, bénéfices ou autres conformément à l'article L. 225-130 du Code de commerce		26 mois (30-11-2022)	Non utilisée

19 ^e	Délégation de pouvoirs à consentir au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social	-	26 mois (30-11-2022)	Non utilisée
-----------------	---	---	----------------------	--------------

4. EVOLUTION DU TITRE EN BOURSE

Au titre de l'exercice écoulé, 25 513 titres ont été échangés.
Le titre cotait 3,00 € le 25 février 2021 et 3,59 € le 28 février 2020.

5. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 28 février 2021, le capital social de 304 419,85 € était divisé en 621 265 actions de 0,49 € de montant nominal chacune.

Au dernier jour de l'exercice, 485 516 avaient la forme nominative et 135 749 étaient au porteur.

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-13 du Code de commerce, nous vous indiquons que la SA EO2 possède 54,39 % du capital social et 61,1 % des droits de vote.

6. DISPOSITIONS FINALES

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

Fait à MALAKOFF,
Le 7 Juin 2021

Le Conseil d'administration
Grégoire DETRAUX, Président